

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis. Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

OCBM	Points à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM du Hainaut	Qui+ échéance	Etat du suivi au printemps 2023	Statut
Automne 2022	2.1. Evaluation intermédiaire de la ligne Angre Saint-Ghislain (30) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne 30 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes d'amélioration de l'offre et de promotion de la ligne 30. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes de promotion et de participation à la prochaine étude de redéploiement « Borinage ».	OTW et communes	Mise en œuvre des actions du plan d'actions	en cours
	2.2. Evaluation intermédiaire de la ligne express Beaumont-Mons (E110) et de la ligne 129 Momignies – Mons : plan d'action suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E110 « Beaumont - Erquelines - Estinnes - Quévy - Mons » et la ligne 129 « Momignies – Beaumont – Mons » et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur ces lignes et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'horaires, arrêts, équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E110. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, établissements de l'enseignement supérieur, OTW, SPW MI-Département des Routes) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de confort, de sécurité et de promotion.	Communes, établissements de l'enseignement supérieur, OTW, SPW MI-Département des Routes	Mise en œuvre des actions du plan d'actions	en cours
	2.3. Evaluation intermédiaire de la ligne Mons – La Louvière – Trazeignes (82) : plan d'actions suite au bilan et ambitions tactiques	L'Organe émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales proposées par l'AOT, amendant les Plans régionaux de transport publics (« PRTP ») de la zone Nord-Ouest de Charleroi et de Mons en cours d'étude opérationnelle, pour les liaisons suivantes (voir fiches en annexe) : - Liaison intercommunale principale Mons – Havré – Boussolt - Mauraage – La Louvière ; - Liaison urbaine Mons – Havré ; - Liaison urbaine Bracquagnies – La Louvière – Morlanwelz ; - Liaison intercommunale principale La Louvière - Chapelle-Laz-Herlainmont - Trazeignes). Il demande cependant d'étudier l'extension de la liaison urbaine jusque Mauraage au regard du développement de Mauraage et des intentions de la Ville et de la Région en matière d'aménagement du territoire à cet égard et dans la limite de l'enveloppe kilométrique existante. Il demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre pour fin 2023. Il prend acte du bilan réalisé pour la ligne 82 « Mons – La Louvière – Trazeignes » et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par ce renforcement récent de l'offre. L'Organe recommande d'inclure dans le plan d'action : - La mise à jour de l'application TEC en tenant compte de la mise en accessibilité PMR récente de certains arrêts ; - La mise en accessibilité, par les gestionnaires de voirie (Communes et SPW Routes), des cheminements PMR vers les arrêts accessibles aux PMR. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, SNCB) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et de sécurité.	OTW	Projet présenté à cet OCBM (28/09/23)	
	3. Autres mises en œuvre du Plan de Transport détaillé TEC au sein du bassin	L'Organe émet un avis favorable sur l'adaptation de la ligne 30 Anderlues – Strépy/Thieu en lien avec les évolutions de la ligne 82 Mons – Trazeignes, ainsi que sur la création d'une ligne scolaire reliant Thieu à La Louvière. L'Organe charge l'OTW de continuer les études opérationnelles fines et la mise en production pour une mise en œuvre en juillet 2023. L'Organe prend acte que des modifications à la marge, notamment en termes d'itinéraire, sont encore possibles suites aux études opérationnelles fines. Il recommande notamment d'étudier un arrêt sur la Route de Thieu. L'Organe prend acte que l'échéance de juillet 2023 et l'adaptation de la ligne sera à confirmer lors du prochain OCBM du printemps 2023, en fonction des études opérationnelles fines.	OTW	Projet présenté à cet OCBM (28/9/23) et mise en exploitation des modifications sur la ligne 30 au 1/1/24	Point clos
Printemps 2022	3.1. Réseau cible proposé sur la zone Mons Quévy en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques)	L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches de liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis janvier 2022.	AOT	PRTP officialisé et transmis le 25 juillet 2022 à l'OTW et aux communes concernées	Point clos
		Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone de Mons (qui comprend les communes de Mons et Quévy et les anciennes communes de Frameries, Noiraich et La Bouverie) afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-locaux soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant la mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les communes concernées.			
Automne 21	2.1. Redéploiement : Réseau cible proposé pour la zone d'Ath en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques), incluant le bilan et l'ajustement tactique de la ligne E40 Péruwelz-Ath	L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création, suppression de lignes, modification de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors d'une session de l'OCBM du Hainaut en 2023, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mise en œuvre par l'OTW sur la zone d'ici 2025. Cette mise en œuvre pourra être phasée, notamment en lien avec les projets d'infrastructures.	OTW	Suite au nouveau processus, l'objectif de mise en œuvre est postposé en 2026. Le travail d'études opérationnelles a commencé. Objectif visé : participation citoyenne au printemps 2024	
		Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées. L'Organe recommande néanmoins l'évolution de certaines liaisons desservant Ath (connexion par une liaison scolaire de Ath, Gibetq et Maffle et l'ajustement du niveau de service de la liaison secondaire depuis Elgignies sur base de son potentiel). Il recommande sur cette base à l'AOT d'officialiser le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricomcommunale d'Ath, Belesel, Bruelette, Chièvres, Ellezelles, Flobecq et Lessines afin de permettre à l'OTW de piloter la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone en vue d'en présenter le résultat (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de leur mise en œuvre lors de la session d'automne 2022 de l'OCBM du Hainaut. L'Organe prend acte que cette échéance est à confirmer sur base de l'intention du Ministre Henry que soit organisée, en coordination avec les Communes concernées, une démarche d'information publique et de participation citoyenne, avant validation d'un scénario final de redéploiement à mettre en œuvre par l'OTW.	AOT	Le PRTP a été officialisé et transmis à l'OTW le 01/03/22 ainsi que pour info aux communes concernées le 07/03/22. L'étude opérationnelle par l'OTW est en cours. La démarche Mobilli a été menée au premier semestre 2023. Un scénario préférentiel est présenté au présent ocbm (sept 2023)	
	L'Organe souligne l'importance du développement simultané de solutions de mobilité locale flexible pour les zones qui ne seront pas desservies par les services réguliers de transport public.	Ministre	Le SPW M&I a transmis au Ministre de la mobilité un projet de décret relatif au développement de la mobilité locale flexible et si nécessaire, des solutions transitoires basées sur la législation existantes et/ou des projets pilotes seront lancés.		
Automne 21	3. Développement du réseau structurant intercommunal Fiche tactique pour la liaison transfrontalière Maubeuge - Mons	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison structurante Express transfrontalière unidirectionnelle « Maubeuge - Mons » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT pour laquelle des contacts sont en cours avec l'Autorité organisatrice française compétente.	AOT	Coordination avec le SMTUS : en cours	
		Il demande la précision de correspondance vers le campus UCLouvain via le réseau urbain montois.	AOT	Intégré au redéploiement urbain montois	point clos
		L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.	OTW	L'OTW va transmettre la demande formelle de création opérationnelle d'offre à l'AOT. Intégré au redéploiement urbain montois depuis que la zone de Quévy y a été intégrée → mise en œuvre prévue en 2025 avec le reste du plan.	
Printemps 21	2.1.1. Mises en œuvre opérationnelles 2021	Parallèlement, l'Organe recommande à la SNCB le maintien d'une offre ferroviaire entre Mons et Aulnoye-Aimeries qui permet la correspondance vers Paris.	SNCB	La SNCB ne s'est pas prononcée.	
		Cependant, il recommande (...) que des solutions soit proposées en vue de desservir la PAE Leuze Europe. Il recommande également d'intégrer les correspondances ciblées dans l'offre mise en œuvre.	OTW	PAE de Leuze : après analyse OTW, il a été choisi de ne pas le desservir avec la ligne E41 vu : - flux inférieurs entre Péruwelz et PAE et entre Péruwelz et gare de Leuze. - l'objectif est d'amener les habitants de Péruwelz rapidement à la gare de Leuze pour correspondance SNCB : cet objectif n'est pas atteint si on passe par la PAE Leuze. Correspondance E41 / 868 n'a pas pu être améliorée parce qu'il y a un impact lourd sur les autres lignes et un besoin de moyens financiers supplémentaires. Début 2022 : IDETA va organiser atelier de réflexion sur desserte du PAE Evaluation de la ligne E41 fait l'objet du point 4.2 du présent OCBM	